Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_63-DE

Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN

Canton de Langeais

Département d'Indre et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

Séance du 12 Octobre 2026

==========

DELIBERATION N° 2026-63

L'an deux mil vingt-six, le douze Octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Étaient présents : M. SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme ACOULON, Mme BLIN-LABBÉ, M. BOUCHET, M. BOUCLÉ, Mme BOUREAU, M. GUIGNON.
Absents excusés : Mme MAIGNE.
Absents : /
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile
Date de convocation : 01/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votants : 10

OBJET : Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel à compter du 1er Janvier 2027.

Le Maire expose :
- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Saint-Laurent de Lin les résultats de la consultation organisée dans le courant du second semestre 2024.
- que le Maire a procédé à la consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance des risques statutaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➢ **DECIDE :**

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2027-2028 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
Courtier gestionnaire : RELYENS
Régime du contrat : capitalisation
Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
Durée du contrat : 2 ans à compter du 1er janvier 2027 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20261012-D2026_63-DE

Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenus et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 6,99%
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**
Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 90%

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC
et agents non titulaires de droit public : 1,15%
Tous risques avec **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** :

Assiette de cotisation :
- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Le supplément familial de traitement (SFT),
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales.

➢ **PREND ACTE** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.
➢ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
➢ **DONNE** délégation au Maire pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

Délibération publiée ou notifiée le 15 Octobre 2026 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 15 Octobre 2026 par voie dématérialisée.

La Secrétaire de séance,
Mme DUSSAUT Cécile

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul. SORIN

MAIRIE de SAINT-LAURENT-DE-LIN (Indre et Loire)